VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur

DE LA

UNION MARINE WORKS

UN SPLENDIDE ETABLISSEMENT SUR LE FLEUVE MISSISSIPPI. ALGER.

UNE GRANDE OCCASION POUR ACQUERIR UN ETABLISSEMENT EN OPERATION.

Devant Etre Vendu le Tout Ensemble ou en Bloc,

R. S. STERNS vs LA UNION MARINE WORKS

No 90 422—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau 339 rue Carondelet. JEUDI, le 11 NOVEMBRE 1909 à 11 h. a. m., à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de date du 7 octobre 1909 de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine portion de terre située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet formé par les rues Patterson, Bermuda, Berthelemy (autrefois Eve), Bermuda (autrefois Barthelemy) Pacheco et Seguin, sur un devis de C. C. Lewis, député voyer de la Ville daté du 13 mai 1901, annexé à un acte passé le même jour ci-devant Me P. Mahoney notaire en cette ville, une copie duquel devis est annexée à un acte passé ci-devant par Felix J. Dreyfous, en date du 13 février 1903 lesquels lots sont contigus, et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Morgan par une profondeur avantageuse, le lot A de 115 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Seguin, et de 114 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne du devant du lot B, le lot B de 114 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne de division du lot A et 114 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la ligne de division du lot C sur le derrière. Le lot A jaune 32 pieds 8 lignes de large sur la ligne du fond et le lot B 32 pieds 7 lignes sur la ligne du fond.

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les machines chaudières, pompes et installations étant et se trouvant et toutes dépendances y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le numéro 2 de l'ilet No 13 borné par les rues Morgan (autrefois Valerie), Bermuda (autrefois Barthelemy), Seguin et Patterson, lequel lot mesurant 31 pieds 1 pouce 9 lignes de face à la rue Patterson, 108 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 1, 108 pieds 9 pouces 2 lignes sur l'autre côté et 31 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur derrière, plus ou moins, ainsi qu'un plan annexé à un acte de partage passé le 11 mai 1903 ci-devant Me L. T. Caire, notaire en cette ville.

AUSSI Une autre portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, avec chaudières, pompes et installations dans la dite bâtisse dans le même district et ilet que la propriété immédiatement à côté de la propriété ci-devant décrite mesurant en mesure anglaise 35 pieds 2 pouces de face à la rue Seguin, 24 pieds 9 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 42 pieds 8 pouces 2 lignes. Ladite portion de terre est formée du fond du lot du nom désigné par le No 16 de l'ilet No 13 sur un plan de A. D'Hémecourt voyer le 1 septembre 1896 et déposé parmi les registres de H. P. Caire notaire comme plan 195 de son livre de plans No 6 B.

AUSSI Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qu'il y trouvent et les machines chaudières et pompes et installations qui s'y trouvent, dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite désigné comme le No 14 mesurant No 15 sur le rôle d'assessement dudit district, sur le plan ci-dessus mentionné de A. D'Hémecourt voyer et d'un autre dressé par lui le 14 mars 1842 duquel plan ledit lot mesure en mesure française 40 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Morgan sur une profondeur de 108 pieds 8 pouces et 8 lignes sur la ligne de côté près de la rue Seguin 109 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté opposé.

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les machines, pompes et chaudières, situées dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet formé par les rues Morgan (autrefois Eve), Bermuda (autrefois Barthelemy), Seguin et Patterson, et désignés par les numéros 3 et 4 de l'ilet 13 borné par les rues Morgan (autrefois Valerie), Bermuda (autrefois Barthelemy), Patterson et Seguin, suivant un plan annexé à un acte de partage passé par-devant H. P. Caire, notaire en cette ville en date du 1er mai 1900. Ledit ilet formé des rues Patterson, Seguin et Morgan 31 pieds 1 pouce et 9 lignes à la rue Patterson, sur 109 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur et façade à la rue Seguin, 108 pieds 1 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 2 et 31 pieds 1 pouce et 6 lignes de large derrière.

Etant les mêmes propriétés qui ont été achetées par la Union Marine Works de la State National Bank et adjudiquées le 27 nov. 1908 par acte par-devant C. J. Derenchaid, notaire et enregistré dans le livre des transferts 220, folio 422.

Les propriétés ci-dessus incluant machines chaudières pompes dépendances et accessoires seront vendues tout ensemble comme un établissement en opération.

Une liste complète du matériel, l'inventaire des machines, etc., sera exhibée au moment de la vente et peut être vue dans les registres de M. E. M. Stafford notaire et son étude No 226 Baronne Hennen ou au bureau des encanteurs.

CONDITIONS—Un tiers au plus comptant, la balance en un crédit de un, deux et trois ans garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non aliénando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être livrée au porteur des billets, l'acquéreur devant payer en dessus du montant de son enchère toutes les taxes pour l'année 1909 et de prendre possession des loyers de la date du passage de l'acte. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur par-devant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

James O'Connor, Stafford & Lambert, avocats pour l'Exécuteur.

26 sept—26—oct 3 10 17 24 27

Freed & Co.

Succession de Edward G. Spencer

No 90 209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. A.

La Résidence Simple à deux Etages en Bois,

No 2923 Rue N. Rempart,

Entre les Rues Press et Montegut.

A l'encan, MERCREDI, le 27 octobre 1909 à midi.

PAR FREED & CIE—A. A. Freed, Encanteur, à notre bureau, 838 rue Gravier.

Par vente de exécution à moi adressée par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai la propriété ci-après décrite—

Un certain terrain lot de terre ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes servitudes, passages privilèges, servitudes et avantages qui y appartient ou en quelque sorte en faisant partie situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Montegut, Rempart, Bourgogne et Press, désigné comme lot No 1, sur un plan dressé par J. A. Gnaz, date du 9 mai 1841 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, anciennement notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine, quarante quatre pieds huit pouces de front à la rue Rempart sur trente et un pieds huit pouces de profondeur environ, plus ou moins.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an et de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossées, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non aliénando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être livrée au porteur des billets, l'acquéreur devant payer en dessus du montant de son enchère toutes les taxes pour l'année 1909 et de prendre possession des loyers de la date du passage de l'acte. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur par-devant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

James O'Connor, Stafford & Lambert, avocats pour l'Exécuteur.

26 sept—26—oct 3 10 17 24 27

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Wilhelm Frught et Maria Myers, son épouse.

No 91 096—Cour Civile de District, Div. C, pour la paroisse d'Orléans.

Deux terrains du Cinquième District, Belleville, entre Homer et l'avenue Sidell.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 23 novembre 1909 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, ci-après décrite à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Belleville, Emma, Homer et l'avenue Sidell, numérotés sur le plan de Jaegsen et désignés comme lots Nos 9 et 10, et mesurant trente deux pieds deux pouces de face à la rue Belleville, sur trente et un pieds d'un côté et trente et un pieds deux pouces de profondeur, sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 10 mesurant trente deux pieds un pouce cinq lignes de façade à la rue Belleville sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Homer entre lignes égales et parallèles, tout en mesure américaine.

Conditions—Comptant. L'acte de vente par devant Sidney F. Gautier, notaire aux frais de l'acquéreur et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

N. E. Humphreys avocat pour les demandeurs.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 23.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles Wittchen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 90.677—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Laughlin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Arthur J. Peters, avocat.

20 oct—20 24 29

VENTES A L'ENCAN.

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage simple, splendide placement situé 2320 rue Bradish ou passage entre les rues Tout et Rocheblave. No 2 saisie de Laura Reeves épouse de Isaac Parker.

No 90 950—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur, Bureau 340 rue Carondelet—MARDI, le 30 novembre 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne à midi, sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, et borné par la rue Bradish, numéroté comme suit:

Deux certains lots de terre dans le septième District de cette ville, dans l'ilet No 17 borné par les rues Lowerline, Hampson, Deslonde et Clifton, lesdits lots sont désignés par les Nos 28 et 29 sur un plan dressé par F. A. Hatchenewald le 11 mai 1847 et déposé comme plan No 31 en l'étude de Wm. Monaghan ancien notaire en cette ville les lots mesurant sur un plan dressé par William H. Williams voyer, dont une copie est annexée à un acte de vente de G. Adler à Pauline Le Blanc passé le 3 février 1871 comme suit, à savoir:

Le lot No 28, trente pieds quatre pouces de face à la rue Lowerline, trente pieds en largeur dans le fond 127 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne du fond des lots 24 à 27, inclusivement et 131 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du devant du lot 29, et le lot 29 mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Lowerline 30 pieds de largeur dans le fond et 131 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne séparant du lot No 28, et 135 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du fond des lots Nos 1 à 5 inclusivement, d'après le même plan de William H. Williams.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a en deux ans avec 8 pour cent par an billets faits par l'acquéreur et par lui endossés, le vendeur devant payer les taxes de 1909 et les billets devant être garantis par les clauses usuelles de sécurité avec 10 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication avec.

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

MERCREDI, le 24 novembre 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne à midi.

German Protestant Betheny Home vs Joun J. Godfard.

No 90.906—Cour Civile de District.

Le Cottage Elégant No 2922 rue Bourbon

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District daté et signé le 8 octobre 1909, je vendrai à l'encan et à l'endroit ci-dessus mentionné, comme suit

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec les améliorations, consistant en un cottage simple, situé dans le Troisième District dans l'ilet No 1176, borné par les rues St Antoine, Miro et Tonti, laquelle portion de terre commençant à une distance de quatre vingt pieds de l'embouchure des rues Tonti, et mesurant quatre vingt pieds de face à la rue Bourbon sur cent dix huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, laquelle portion de terre et composée de la plus grande portion du lot A et 7 et une plus petite portion du lot No 8.

Conditions—Un mois ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un an, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de l'année 1909 en plus du prix de son enchère et devant payer pour l'acte de vente pardevant Bernard T. Daly, notaire, ledit acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et déposer dix pour cent du prix au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple,

3024 rue Deuxième,

Près de la rue Derbigny.

Succession de Mme Rosa Brothers, veuve par premier mariage de William Leuben veuve par deuxième mariage de James Arthur.

No 90 156—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Div. D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne MERCREDI, le 24 novembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division D daté du 18 oct. 1909, in re Succession de Mme Rosa Brothers, il sera vendu à l'enchère publique à savoir—

Un certain lot de terre avec ses améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Deuxième et Troisième, mesurant 30 pieds de face à la rue Deuxième sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le joli cottage simple connu comme No 3024 rue Deuxième bien sur vues, hangar, citerne, bonne cour sur le devant et sur le côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an et deux ans à l'option de l'acquéreur, les billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets; l'acquéreur devant payer en dessus de son enchère toutes les taxes de la propriété dues et exigibles en l'année 1909, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Malta A. Tichenor, notaire, un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Résidence

DANS LE

Troisième District.

SUCCESSION DE ADRIEN TISNE.

No 89.535—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau, 729 rue Union—

Mardi, le 16 Novembre 1909,

à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Juge Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, agissant pour l'Hon. William B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, daté et signé le 7 octobre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne (autrefois Orange), Rempart (autrefois Amour), Indépendance et Congress, désigné comme lot No 3 sur un plan dressé par Louis H. Pillé, voyer, daté du 21 janvier 1847 et déposé sous le No 116 parmi les registres de Théo Guyol, ancien notaire en cette ville, et d'après lequel ledit lot mesurant vingt neuf pieds dix pouces de face à la rue Congress sur une profondeur de quatre-dix-huit pieds neuf pouces et quatre lignes.

Etant la même propriété que le défunt Adrien Tisne acquit par achat de Mme Dina Albera, veuve par premier mariage de Frank Melachzyk, et épouse par deuxième mariage de Anthony Purkert, par acte pardevant F. D. Charbonnet, notaire, passé le 23 avril 1907, et enregistré dans le livre des transferts 212, folio 868.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, contenant deux chambres, office et cuisine et hangar.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et doit déposer avec l'encanteur 10 pour cent du montant de son enchère au moment de la vente et de payer pour l'acte de vente pardevant Ernest Vidrine, notaire.

K. V. Richard, avocat.

16 oct—16 17 24 31—nov 7 14 16

AVIS AUX CREANCIERS.

In re Liquidation de la S.m. Export Lumber and Box Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 86 374—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par F. P. Brechinridge et E. A. Hotard Receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Ross E. Brunsdale, Dunkelspiel, Hart et Davey, avocats pour les receveurs. 19 oct—19 26 29

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une chance pour un bon placement

Résidence cottage commode, 15.2 rue Roussel, près de la rue Lapeyrouse.

Avec grand terrain 66 pieds de face, sur 105 pieds de profondeur, dans une section qui s'améliore, entouré par de jolies "homes" modernes et près des églises, écoles, marché et lignes électriques.

Pour faire un partage.

IL sera vendu à l'Encan, JEUDI, le 4 novembre 1909 à midi à la Bourse, 311 rue Baronne au le plus offrant et adjudicataire.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an 7 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Notes de vente au frais de l'acquéreur pardevant Henry G. Stewart, notaire au dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

ALBERT PAUL, Encanteur.

24 oct—24—nov 4

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Andrew Lindberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 91.139—Division A—Attendu que Mme Emma Maix, veuve de Andrew Lindberg, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Andrew Lindberg, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.— Par ordre de la Cour.— THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

22 oct—22 26 31

Succession de Juan Baptista Brazelius.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91.218—Division C—Attendu que J. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Juan Baptista Brazelius, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Favrot & Friedrichs, avocats.

22 oct—22 26 31

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.—No 91.036—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Résidence à Trois Etages No 14 rue Royale. A l'Encan à la Bourse No 311 rue Baronne MARDI, le 23 novembre à midi.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, Dossier No 91.036 dans l'affaire intitulée Succession de Félix Cormier, ordre daté du 8 octobre 1909 et adressé à moi, soussigné notaire, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 3 novembre 1909 à 10 30 heures A. M., la propriété ci-après décrite à savoir—

A mon entrepôt rue St. Anne entre Dauphine et Chartres.

Le contenu, installations, stock d'un atelier de ferblanterie en mon entrepôt, ci-après inventaire enregistré.

Aussi un cheval et wagon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, les enchérisseurs devant au moment de l'adjudication déposer un dépôt de vingt pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Sidney Gautier, avocat pour le demandeur.

23 oct—23 24 27—nov 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Mme Georgina Richard vs Paul E. Hatata.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 90 572 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 18 novembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Vingt-quatre lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 23, borné par l'avenue Henry Clay, les rues Constance, Webster et Patton, et sont désignés par les Nos un à vingt-quatre inclusivement sur un devis ou plan d'arpentage dressé par Edgar Piché, voyer, daté du 22 septembre 1904, annexé à un acte d'hypothèque pardevant Julian B. Habans, notaire le 18 août 1905 et y faisant partie pour référence. D'après lequel dit plan ou devis d'arpentage ledits lots mesurant comme suit: Les lots un et deux mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et une ligne de face à l'avenue Henry Clay, trente deux pieds deux pouces et deux lignes de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Les lots numérotés trois et quatre chacun trente-deux pieds deux pouces et une ligne de face à l'avenue Henry Clay, trente deux pieds deux pouces et trois lignes en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro cinq mesurant trente deux pieds deux pouces et deux lignes de face à l'avenue Henry Clay, trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Les lots numérotés six et sept mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et une ligne de face à l'avenue Henry Clay, trente deux pieds deux pouces et trois lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro huit et neuf mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et une ligne de face à l'avenue Henry Clay, trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Les lots numérotés dix neuf et vingt mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les lots numérotés dix neuf et vingt mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et trois lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Les lots numérotés vingt et un mesurant trente deux pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les lots numérotés vingt et un mesurant trente deux pieds deux pouces et trois lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent dix pieds. Le lot numéro vingt et deux mesurant trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les lots numérotés vingt et trois et vingt quatre mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et trois lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Les lots numérotés vingt et trois et vingt quatre mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Les lots numérotés douze mesurant trente pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Constance, trente et un pieds cinq pouces et deux lignes en largeur sur la ligne du fond, cent quarante quatre pieds dix pouces et sept lignes sur la ligne de côté contigu à l'avenue Henry Clay et cent quarante quatre pieds onze pouces et une ligne sur le côté contigu à la rue Webster. Le lot numéro treize mesurant trente pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et trois lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur et façade à la rue Constance de cent dix pieds. Les lots numérotés quatorze et quinze mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les lots numérotés seize, dix sept et dix huit mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les lots numérotés dix neuf et vingt mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Les lots numérotés vingt et un mesurant trente deux pieds deux pouces et trois lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro vingt et deux mesurant trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Les lots numérotés vingt et trois et vingt quatre mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et trois lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent dix pieds. Le lot numéro vingt et deux mesurant trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les lots numérotés vingt et trois et vingt quatre mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro vingt et deux mesurant trente deux pieds deux pouces et quatre lignes en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les lots numérotés vingt et trois et vingt quatre mesurant chacun trente deux pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Webster, trente deux pieds deux pouces et trois